



ENTRÉE

DU SÉNÉCHAL

CHARLES DE GAING

(16 FÉVRIER 1533 N. S.)

AUDICT an (1532), le seziesme jour de febvrier,
Charles de Gueing (1), escuyer, seigneur de
Linars, Seneschal en Périgort, fist son entrée
en la présent ville, et allèrent au devant de luy les

(1) Charles de Gaing, chevalier, baron de Linars en Limousin et chambellan du roi, était fils de Pierre et d'Antoinette de

seigneur Maire et Consulz jusques a lhermitaige du Tholon (1) acompaignés de leurs juge, advocatz, procureur, greffiers et autres bourgeois et notables personnaiges de ladicte present ville, les six sergentz de ladicte ville marchant audevant lesd. seigneur Maire et Consulz avec leurs sayons de livrée et leurs auquetons pardessus, ou estoient les armes de ladicte ville en orphevrye, tenans chescung une allabarde sur le coul; et audict lieu fust moult honorablement acueuly par les susdictz seigneurs et habitans, et luy fist ledict seigneur Maire (2) une moult belle petite arengue, et après ledict seigneur Maire se mit a destre dudict seigneur Seneschal, au devant marchantz lesdictz sergentz de ladicte ville en la forme que dessus et le

Bonneval, fille d'Antoine et de Marguerite de Foix. Il était, par conséquent, par sa grand-mère, proche parent du roi de Navarre. Charles de Gaing avait épousé, le 27 janvier 1532 (1533, N. S.), Ysabeau d'Aubusson, fille de François, chevalier, seigneur de Beauregard et de Castel-Novel et de Jeanne d'Abzac de la Douze.

(1) Village et source remarquable, commune de Champsevinel, près Périgueux, sur la route de cette ville à Limoges. Il y avait en cet endroit outre l'ermitage dont il est ici question, deux autres établissements religieux : 1^o une léproserie dépendant de l'abbaye de Chancelade, située dans le voisinage ; 2^o un prieuré de femmes dépendant de l'abbaye de Ligueux. On y voit encore les ruines d'une ancienne église (DE GOURGUES. *Dictionnaire topographique de la Dordogne*).

(2) Jean Prévost, seigneur de Crognac, maire de Périgueux en 1532-1533.

conduisist ledict seigneur Maire jusques droict du claux de la Jarte ou illec Reverend Père en Dieu mons^r levesque de Perigueux (1) lacuelit et se mist a la main destre dudict Seneschal et led. seigneur Maire a la senestre, non obstant quelques empeschemens que volurent faire Maistres Hélie du Puy, Jehan Seguyn, Pierre Borgon, conseillers et advocat pour le Roy au siege Royal de Perigueux qui volurent preceder (2) lesdictz seigneurs Maire et Consuls, et volurent mettre

(1) Foucaud de Bonneval, second fils d'Antoine et de Marguerite de Foix, successivement conseiller du roi Louis XII et son aumônier ordinaire; nommé en 1510 évêque de Limoges, assiste en cette qualité au concile de Pise le 1 novembre 1511; évêque de Soissons en 1514 et de Bazas en 1528, qu'il permuta avec l'évêché de Périgueux. Il mourut en 1540 et fut enterré dans sa cathédrale. Son frère Charles, était évêque de Sarlat, et leur neveu, comme nous l'avons vu plus haut, était sénéchal du Périgord. On peut juger par ces divers rapprochements, avec quelle habile politique, la maison d'Albret faisait occuper par ses alliés, les plus hautes positions religieuses et judiciaires de son comté de Périgord (Marguerite de Foix, dame de Bonneval, fille de Mathieu, comte de Comminges et de Catherine de Coaraze, était cousine-germaine de Gaston IV, roi de Navarre, ayeul d'Henri IV).

(2) La même année, le 26 septembre à Limoges, à l'entrée du sénéchal de Montchenu, la même dispute pour la préséance eut lieu entre les consuls et les officiers de justice. Comme à Périgueux, elle fut tranchée en faveur des consuls « laquelle » chose voyant, les praticiens plièrent leur enseigne et se » esvanoyrent qu'on ne les vid plus ». *Registres consulaires de Limoges*, II, p. 217.

les sergentz de lad. ville audevant des sergentz Royaulx; mais ilz furent bien reposses, car lesdictz sergents Royaulx marchèrent devant et ceulx de la ville après, audevant et auprès desdictz seigneurs Seneschal et Maire. Et ne profista de rien le secours et ayde que pretendoient leur estre faicte par ung Doble, lieutenant de Brageirac qui tumba par terre et son cheval avec, et auprès du couvent des Jacopins (1) fut lourdement et a son grand deshonneur repoussé et reculé, et luy fust respondu par ledict Seigneur Reverend, qu'il garda ces prerogatives quant il seroit a Brageirac; et quelque chouse que sceust faire ledict du Puy, l'auctorité en demeura ausdictz seigneur Maire et Consulz (2).

(1) Couvent situé entre les deux villes, sur la route que le cortège devait suivre en entrant à Périgueux par la porte Taillefer (Voir le plan de Belleforest, qui en donne la situation exacte).

(2) Un fait assez curieux comme détail de mœurs et qui nous donne la mesure de l'indépendance des citoyens de Périgueux, eut lieu sous l'administration de ce Sénéchal. Il avait donné l'ordre d'enlever sur le pont de la Cité, un sanglier que l'on menait au marché, pour la nourriture des habitants. Aussitôt plainte fut portée aux Consuls, qui donnèrent à leur tour l'ordre d'enlever de la maison épiscopale où était logé le Sénéchal, le sanglier; le firent porter au marché, en disant que si le Sénéchal en vouloit, il n'avait qu'à en acheter comme les autres.

